



Mon bossma dit oralement de pas venir travailler pendant 2 semain

Par **miguelguitare**, le **12/06/2017** à **18:13**

bonjour,rnrntravaillant en déplacement sur Marseille à 300 km de ma société, il y a 2 semaines de ca, un de mes supérieur, a fait passer un message (déplacé et irrespectueux)a l'équipe qui nous rejoignait sur place.rnrnje cite : (de nous mettre le téléphone du camion dans le c....) excusez moi de l'expression...!!!rnrnCar malheureusement , nous l'avons oublié a la société en Isère. Ceux-ci, pendant les heures ouvrées.rnrnoutré et choqué...à la fin de la journée de travail, je décide d'appeler mon supérieur pour avoir des explications sur ce message humiliant et dégradant.rnrnDiscussion, qui a vite tournée au dérapage.rnSuite a ca le grand patron ma contacté le soir même a l'hôtel, pour m'informer qu'il viendrait me récupérer le lendemain, pour me ramener a la société.rnj'ai eu aucuns entretien depuis notre retour, et il m'a demandé de ne pas venir travailler pendant 2 semaines.rnA ce jour ,je n'ais pas reçu encore de lettre pour m'informer de la suite. a t'il le droit? est-ce que mes jours non travaillés sur la demande de mon patron vont mettre payés?rnrnmerci par avance

Par **morobar**, le **13/06/2017** à **08:11**

Bjr,rnL'employeur vous a signifié une mesure de mise à pied conservatoire.rnIl doit donc engager une procédure de sanction allant jusqu'au licenciement, ou vous rémunérer cette période.rnSi vous travaillez dans le bâtiment ou similaire, il est constant d'accepter des écarts de langage qui ne seraient pas tolérés dans d'autres corporations.rnEn clair se dire "Mxxxx" sur un chantier reste banal, mais ce n'est pas le cas dans une étude notariale.

Par **miguelguitare**, le **13/06/2017** à **08:24**

merci pour ta réponse morobar amicale

Par **Lag0**, le **13/06/2017** à **08:43**

Bonjour,
Attention de demander immédiatement un écrit de votre employeur ! Car pour le moment, vous êtes tout simplement en abandon de poste et l'employeur peut s'en servir contre vous.
Vous ne devez jamais vous contenter d'un ordre oral pour ne plus venir travailler !